

Bruxelles, le

Par recommandé

Objet : Renon de 6 mois à votre contrat de bail.

Revenus du ménage supérieurs à 150 % du revenu d'admission applicable

Madame, Monsieur,

Vous avez signé un contrat de bail à durée déterminée de 9 ans pour le logement « ... chambres » situé

Ce contrat a commencé le (jour/mois/année). Il se termine le (jour/mois/année) mais peut être prolongé pour une période de 3 ans après vérification des revenus et de la composition de ménage.

Comme prévu par la réglementation, nous avons vérifié après la fin de la 8ème année de votre contrat, les revenus et la composition de votre ménage.

Pour que votre contrat de bail soit prolongé pour 3 ans, les revenus de votre ménage pris en compte pour les 2 dernières révisions annuelles du loyer ne peuvent dépasser les 150 % du revenu d'admission qui est d'application pour votre ménage.

Les données applicables pour votre ménage sont les suivantes :

1)Le revenu d'admission applicable à votre ménage =€ (revenu d'admission pour un isolé/ pour un ménage avec 1 revenu/ pour un ménage avec 2 revenus ou plus avec enfants à charge et personnes majeures handicapées)¹

2) 150% du revenu d'admission =€

3) Revenus du ménage pris en compte pour la révision annuelle du loyer au 1^{er} janvier (mettre l'année) =€

¹ Choisir la formule adéquate en fonction de la situation du locataire

4) Revenus du ménage pris en compte pour la révision annuelle du loyer au 1^{er} janvier (mettre l'année) = €

Vu tous ces éléments, nous constatons que vous ne remplissez pas la condition de revenus pour que votre contrat de bail soit prolongé pour 3 ans. En effet, les revenus de votre ménage pris en compte pour les révisions annuelles de votre loyer pour (mettre année) et (mettre année) sont supérieurs au montant de € (qui correspond à 150 % du revenu d'admission applicable à votre ménage).

Nous sommes dès lors contraint de vous notifier un renon de 6 mois pour votre contrat de bail. pour votre de bail actuel qui se terminera le (jour/mois/année). Nous reprendrons contact avec vous pour fixer une date pour l'état des lieux de sortie.

Sur base des revenus de votre ménage, nous constatons que vous êtes dans les conditions d'admission pour introduire une demande de logement moyen auprès des sociétés immobilières de service public de la Région de Bruxelles-Capitale. Actuellement, 2 SISP de la Région de Bruxelles-Capitale mettent en location des logements moyens (L'Habitation Moderne à Woluwé-Saint-Lambert et Le Logement Molenbeekois à Molenbeek). Vous trouverez les coordonnées de ces 2 SISP via le lien suivant : <https://slrb-bghm.brussels/fr/particulier/societes-immobilieres-de-service-public>²

Nou reprendrons contact avec vous pour vous orienter au mieux en fonction de votre situation.

Pour vous aider dans vos recherches de logement, vous pouvez consulter le portail du logement de la Région de Bruxelles-Capitale : www.logement.brussels

Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre contact avec

Formule de politesse

² A mettre si les revenus du ménage correspondent au revenu d'admission pour un logement moyen

Vous cherchez un logement à Bruxelles?

Contactez les organismes
de logements et d'aides



slrb-bghm.brussels 
logement social - sociale huisvesting

Trouver un logement selon mes revenus

Les 16 sociétés immobilières de service public (logement social + logements à prix modéré)

Les 16 sociétés de logement social proposent, dans les 19 communes bruxelloises, des logements (studio, appartement, maison) dont le loyer est calculé essentiellement sur base des revenus.

- **Alliance Bruxelloise Coopérative**
Rue de Sévigné, 16 - 1070 Anderlecht
02 435 24 72 - info@abcoop.be
- **BinHôme**
Rue Emile Claus, 63 - 1180 Uccle
02 486 69 00 - info@binhome.brussels
www.binhome.brussels
- **Comensia**
Rue de Koninck, 40/24 - 1080 Molenbeek-St-Jean
02 511 18 14 - info@comensia.be
www.comensia.be
- **En Bord de Soignes**
Av. Hermann Debroix, 15A - 1160 Auderghem
02 435 23 50 - ebds@ebds.brussels
www.enborddesoignes.be
- **Everecity**
Avenue Permeke, 83/33 - 1140 Evere
02 430 65 00 - everecity@everecity.be
- **Foyer Anderlechtois**
Chaussée de Mons, 595 - 1070 Anderlecht
foyeranderlechtois@foyeranderlechtois.brussels
02 556 77 30 - www.foyeranderlechtois.be
- **Foyer du Sud**
Rue de la Source, 18 - 1060 Saint-Gilles
02 563 27 27 - fds@foyerdusud.be
www.foyerdusud.be
- **L'Habitation Moderne**
Mont-Saint-Lambert, 2 - 1200 Woluwé-St-Lambert
02 770 38 30 - info@hmv.be
www.habitationmoderne.be
- **Le Foyer Laekenois**
Avenue de l'Arbre Ballon, 5A - 1020 Laeken
02 479 00 48 - 02 479 22 42 - info@flh.brussels
www.foyerlaekenois.be
- **Le Foyer Schaerbeekois**
Rue de la Consolation, 70 - 1030 Schaerbeek
02 240 80 40 - www.foyerschaerbeekois.be
lefoyerschaerbeekois@fsh.irisnet.be
- **Le Logement Bruxellois**
Rue du Cardinal Mercier, 37 - 1000 Bruxelles
02 435 28 01 - candidat@lbw.brussels
www.logementbruxellois.be
- **Le Logement Molenbeekois**
Parvis Saint-Jean-Baptiste, 27
1080 Molenbeek-Saint-Jean
02 414 03 72 - info@llm.irisnet.be
- **Le Logis-Floral**
Place Joseph Wauters, 9
1170 Watermael-Boitsfort
02 672 33 59 - www.lelogisfloreal.be
- **Les HBM de Saint-Josse-ten-Noode**
Rue Amédée Lynen, 21
1210 Saint-Josse-ten-Noode
02 217 95 57 - info@hbm.irisnet.be
- **LOG'IRIS**
Promenade Hippolyte Rolin, 1 - 1040 Etterbeek
02 738 07 38 - logiris@sisp.irisnet.be
- **LOJEGA**
Avenue De Rusatira, 6 - 1083 Ganshoren
02 426 23 94 - info.lojega@lojega.be
www.lojega.be



© DETIFFE



© DETIFFE

Le logement public

- **Le Fonds du logement**
Proposition d'une gamme de services : prêt hypothécaire, prêt pour constituer la garantie locative, location de logements, production de logement pour l'achat.
Rue de l'Été, 73 - 1050 Bruxelles
02 504 32 11 - info@wffl.be
www.fondsdulogement.be
- **citydev.brussels** (anciennement SDRB)
Construction de logements acquisitifs durables pour des ménages à revenus moyens. Réalisation de projets mixtes alliant logements, espaces économiques, commerces, espaces publics et équipements collectifs dans un même quartier. Les logements de citydev.brussels sont subsidiés par la Région de Bruxelles-Capitale, ce qui permet de les vendre à prix réduit.
Rue Gabrielle Petit, 6 - 1080 Bruxelles
02 422 51 11 - info@citydev.brussels
www.citydev.brussels
- **Les Agences Immobilières Sociales (Fédération des)**
Une Agence Immobilière Sociale agit comme intermédiaire entre propriétaires et personnes aux revenus modestes en recherche d'un logement à louer. Accompagnement adapté à chaque situation au point de vue social et technique.
02 412 72 44 - info@fedais.be
www.fedais.be/introduire-une-demande-de-logement
- **L'offre communale de logement**
Mise en location et/ou vente de logements dont la Commune est propriétaire, par l'intermédiaire des Régies foncières ou du Service Logement de la Commune.
→ Les Régies foncières
→ Les CPAS

Trouver un logement + une aide

Les structures d'accompagnement psycho-social proposent différentes modalités d'accompagnement. Il varie en fonction des contextes institutionnels et des personnes.

Les maisons d'accueil

- **Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri**
Rue des Champs Élysées, 13 - 1050 Bruxelles
02 513 62 25 - ama@ama.be - www.ama.be
→ Asiles de nuit
→ Maisons d'accueil (une vingtaine)
→ Habitat accompagné & logements supervisés
→ Accueil de jour
→ Equipe mobiles
Chaque type d'offre est présenté sur le site internet de la Fédération.

Les logements pour senior

- **Infor-Homes**
Boulevard Anspach, 59 - 1000 Bruxelles
02 219 56 88 - inforhomes@misc.irisnet.be
www.inforhomes-asbl.be

Les logements pour personnes à mobilité réduite

- **Association Nationale pour le Logement des personnes Handicapées**
Rue de la Fleur d'Oranger, 1 - 1150 Bruxelles
02 772 18 95 - www.anlh.be

L'hébergement d'urgence

Adressez-vous au Service logement d'un Centre Public d'Aide Sociale (CPAS).
Coordonnées des 19 CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale : www.ocmw-info-cpas.be

Trouver un logement alternatif ou innovant

Les logements groupés

Il existe différentes formules destinées à différents publics : l'habitat groupé solidaire, pour seniors actifs, intergénérationnels. Les logements groupés sont caractérisés par l'autogestion et une manière de vivre responsable et collective.

Exemple de logement intergénérationnel à Bruxelles :

→ 1 toit 2 âges : www.1toit2ages.be

• **En Wallonie et à Bruxelles**
www.habitat-groupe.be

• **En Flandre**
www.samenhuizen.be



Community Land Trust

Des subsides régionaux financent l'achat d'un terrain ; la propriété du terrain revient à la Fondation Community Land Trust et la propriété du logement revient aux habitants.

info@cltb.be - 02 840 61 48

www.cltb.be



Trouver des infos supplémentaires

• **HOMEGRADE, fusion de La Maison de l'Énergie et du Centre Urbain**

Conseil et accompagnement gratuit des locataires et des propriétaires pour améliorer leur logement (rénovation, énergie, patrimoine, urbanisme, acoustique, bâtiment durable, primes, etc).

Place Quetelet, 7 - 1210 Bruxelles
Tél. : 1810 - info@homegrade.brussels
www.homegrade.brussels



• **Portail régional logement & urbanisme : logement.brussels**

Pour une vue d'ensemble, consultez le portail régional « logement et urbanisme ».

Il présente différents services en ligne relatifs au logement en Région de Bruxelles-Capitale : www.logement.brussels/louer/trouver-un-logement

- Primes diverses pour locataires et propriétaires
- Code bruxellois du logement
- Offres par Commune
- Formulaire d'inscription pour demander un logement social
- Les Sociétés de Crédit social
- Colocation
- Les associations d'insertion par le logement
- ...